

Plan commenté du projet de rapport du groupe de travail

Les groupes occupent aujourd'hui une place centrale dans l'économie. Simultanément, ils n'interviennent pas directement dans le processus d'élaboration des principales statistiques d'entreprises, notamment des statistiques structurelles sectorielles. Ainsi, le fait que des sociétés soient organisées en structure de groupe, n'a pas d'impact direct sur les principales statistiques produites actuellement. Est-ce à dire alors que cette dimension organisationnelle ne produit rien qui doit être pris en compte dans le processus d'élaboration des statistiques économiques ?

Les travaux du groupe de travail se sont donc concentrés sur les deux aspects suivants : dans quelle mesure, et pour quelles utilisations des statistiques, l'apparente contradiction mentionnée ci-dessus est-elle vraiment gênante, et d'autre part existe-t-il une autre stratégie d'observation et donc de prise en compte de la réalité économique à même de résoudre cette contradiction ?

Le rapport est structuré en 5 parties et 13 chapitres.

1) La première partie du rapport [chapitres 1 à 4] tente d'établir le diagnostic des limites des actuelles statistiques publiques d'entreprise.

Ces limites n'existent que par rapport aux utilisations qui en sont faites, aux besoins qui sont exprimés ; le **[chapitre 1]** recense alors les principales utilisations, directes ou indirectes, pour en caractériser les différentes dimensions, complémentaires souvent mais parfois contradictoires ; sont également soulignés des besoins relativement nouveaux (innovation, R&D, environnement, mais aussi connaissance des nouvelles formes de l'entreprise).

Mais ces besoins s'expriment aussi dans le cadre d'un environnement économique en forte évolution **[chapitre 2]** ; il s'agit pour l'essentiel de l'importance, aujourd'hui, de la composante internationale dans l'activité des grands acteurs économiques. Ceux-ci, les groupes en premier lieu, sont d'abord des acteurs mondiaux, qui se pensent et s'organisent comme tels. Le territoire national ne constitue plus alors nécessairement la dimension première de l'analyse de leur activité.

Simultanément, les groupes apparaissent comme des organisations à la fois complexes et diverses, derrière lesquelles la perception de l'entreprise en tant qu'acteur économique est parfois difficile. Le **[chapitre 3]** revient alors sur les différentes approches économiques de l'entreprise (Williamson, etc.), notamment dans ses deux dimensions, "marché" d'une part et "hiérarchies" d'autre part. Cette approche économique demeure assez éloignée des définitions juridique ou statistique. Le point de vue des grands témoins auditionnés dans ce groupe de travail est alors commenté.

Le diagnostic porté en conclusion de cette première partie **[chapitre 4]** est celui d'un décalage entre d'une part les dimensions nouvelles de l'environnement économique et les structures organisationnelles dont se dotent les plus grands acteurs économiques, et d'autre part la stratégie d'observation de ces réalités par le système statistique, assise exclusivement sur la société juridique. De ce décalage résulte un affaiblissement de la capacité du système statistique à satisfaire pleinement les besoins d'information économique actuels.

2) La deuxième partie du rapport [chapitres 5 à 9] examine alors les voies d'amélioration possibles.

De nouveaux concepts sont nécessaires. La société, le groupe de sociétés et la division opérationnelle de groupe (plus homogène) apparaissent comme les trois unités candidates pour l'observation statistique [chapitre 5] ; chacune correspond à une réalité de l'entreprise, comme base juridique, comme unité de fonctionnement pleinement autonome ou comme associée à un marché de produits. Si la société juridique n'a, par construction, d'existence que nationale, les deux autres existent de fait indépendamment du concept national.

Parfois, les réseaux d'entreprises [chapitre 6] s'apparentent à des groupes, contrôle majoritaire du capital en moins. Certains réseaux, très intégrés et très stables, pourraient ainsi être assimilés, pour l'observation statistique, aux groupes eux-mêmes. L'enjeu va donc au-delà de la nécessaire réponse aux besoins exprimés aujourd'hui de mieux connaître et suivre les réseaux, notamment pour appréhender correctement les parts de marché ou les concentrations sectorielles.

Un avantage très important de la société juridique, en tant qu'unité statistique, est la simplicité de son observation : c'est à elle que s'appliquent les obligations comptables, fiscales, et plus généralement administratives, définissant alors un système d'information très riche [chapitre 7]. Bien que d'une nature légèrement différente, les systèmes d'information des groupes (comptabilité consolidée) sont largement développés. Les obligations de communication sont nombreuses, qu'il s'agisse de communication institutionnelle (AMF) ou plus simplement encore de publications légales. Les normes IAS/IFRS créent également des obligations nouvelles susceptibles de faciliter une utilisation statistique des informations comptables des groupes (norme IAS14 par exemple). Par ailleurs, les premières expériences menées ces dernières années (profilage de quelques groupes) sont encourageantes quant à la possibilité de définir avec les groupes eux-mêmes la structure d'observation de leurs activités la plus pertinente et pour laquelle les informations recherchées sont disponibles.

En conclusion de cette seconde partie, il ressort [chapitre 8] que s'agissant des groupes de sociétés, leur prise en compte dans les statistiques d'entreprise pourrait se faire de deux façons, complémentaires, correspondant à deux niveaux d'analyse distincts :

- s'agissant de décrire l'activité économique dans sa dimension production de biens et services, la division opérationnelle de groupe (ou le groupe lui-même lorsque celui-ci est mono-activité) paraît l'unité statistique la plus appropriée,
- s'agissant de décrire le comportement des acteurs économiques eux-mêmes, leur stratégie de développement, de financement ou d'implantation, c'est le groupe lui-même, dans sa globalité, qui paraît l'unité statistique la plus pertinente.

Dans les deux cas, la filiale d'un groupe, en tant que société juridique, ne serait plus considérée comme constituant a priori et nécessairement l'unité d'observation pertinente.

Pour pouvoir satisfaire les principaux besoins de la statistique publique, les unités statistiques précédentes devront avoir également une déclinaison territoriale.

Différentes simulations ont été réalisées [chapitre 9] qui montrent, pour quelques statistiques, l'impact qu'aurait un tel choix d'unité statistique. La représentation de l'économie française n'en serait pas bouleversée, même si des transferts sectoriels s'opèreraient ; le poids des grands acteurs économiques s'en trouverait évidemment renforcé. En outre, valider une telle évolution dans la stratégie d'observation nécessiterait alors de mettre à

disposition des utilisateurs des séries rétropolées. Simultanément, la définition même des PME devrait certainement évoluer pour incorporer la notion d'autonomie.

3) Les contraintes de cohérence d'ensemble du système français et de comparabilité temporelle et internationale constituent la troisième partie du rapport **[chapitres 10 et 11]**.

Le souci de cohérence globale du système **[chapitre 10]** concerne tout d'abord la cohérence interne à la statistique structurelle et la cohérence souhaitable entre les principales statistiques structurelles et leurs équivalentes infra-annuelles. S'agissant de la cohérence structurelle dans son ensemble, elle doit pouvoir être facilement atteinte grâce à une prise en compte des groupes via les mêmes unités statistiques. La cohérence structurelle/infra-annuelle pourrait être plus difficile à atteindre dès lors que s'agissant des groupes les unités d'observation (statistiques) s'écarteront des unités administratives à partir desquelles sont bâtis les indicateurs infra-annuels. Des voies de résolution existent toutefois, qui renforceraient encore la nécessité d'un répertoire statistique, à même de recenser, mettre à jour l'ensemble des unités mobilisées par la statistique.

Le cadre réglementaire international des comptes nationaux est une contrainte forte qui limite ses possibilités d'évolution au plan national. En outre, ce cadre est lui-même source d'incohérence entre la statistique d'entreprise d'une part et les comptes nationaux d'autre part. Prenant en compte les besoins exprimés par les comptes nationaux, une voie de compromis est proposée, qui demeure économe en charge de réponse pour les entreprises.

La préoccupation de comparabilité au sein de l'UE, et au-delà, est un souci fortement évoqué par les utilisateurs **[chapitre 11]**. Les spécificités des différents systèmes nationaux, aux plans économique, statistique ou administratif, sont telles que le recours à l'unité légale comme unité statistique pivot ne garantit pas nécessairement la comparabilité. Il est alors probable que l'intégration des groupes, telle que proposée dans ce rapport, renforcera de fait cette comparabilité, la définition de l'unité statistique centrale dérivant alors plus fortement de critères économiques que précédemment.

4) Avant de présenter les recommandations du groupe de travail, objectif de la quatrième et dernière partie de ce rapport **[chapitres 12 et 13]**, les aspects de communication vis-à-vis des utilisateurs sont examinés.

Opérer une telle évolution dans la stratégie d'observation des entités économiques, avec les ruptures que cela impliquera dans les séries statistiques, nécessitera d'organiser une communication **[chapitre 12]** ; une attention particulière devra alors être apportée aux termes utilisés : coller au mieux au langage établi ou utilisé par les principaux acteurs du monde de l'entreprise et être suffisamment précis pour permettre à chaque utilisateur de comprendre comment sont élaborées les statistiques d'entreprise.

Enfin, et en conclusion générale de ce rapport **[chapitre 13]**, quelques recommandations à la statistique publique sont faites.